



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies rares

Question écrite n° 84591

Texte de la question

Mme Chantal Bourragué souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la mise en oeuvre du plan national sur les maladies rares 2005-2008. Présenté en novembre 2004, ce plan a pour objectif de venir en aide aux quatre millions de personnes qui souffrent actuellement en France de l'une des 8 000 maladies orphelines. Le plan national sur les maladies rares permet de prendre en charge les malades ainsi que leur entourage familial et constitue une des cinq grandes priorités de santé publique. Doté d'une enveloppe globale de 100 millions d'euros sur cinq ans, le plan national sur les maladies rares prévoit une aide directe et spécifique de 200 000 euros par an à la Fédération des maladies orphelines. Le Gouvernement entendait ainsi soutenir l'action menée depuis dix ans par cette fédération et l'aider à développer ses activités d'aide aux malades. Or, plus d'un an après le lancement du plan national sur les maladies rares, l'aide financière prévue pour l'année 2005 n'a toujours pas été versée à la Fédération des maladies orphelines. Aussi, elle lui demande de bien vouloir préciser les mesures qu'il compte prendre pour que le Gouvernement respecte ses engagements financiers.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Bourragué](#)

Circonscription : Gironde (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84591

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 887